

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 février 2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026  
Reçu en préfecture le 13/02/2026  
Publié le  
ID : 058-265801944-20260212-DEL12022026\_05-DE



**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procuration : 3**

## Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal  
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Michèle Roy, Administratrice  
Roger Clay, Administrateur  
Gérard Ferrand, Administrateur

## Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier  
François Diot, Conseiller Municipal  
Nathalie Gemza, Administratrice – procuration à Jacqueline Pasin  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

**DEL12022026-05**

## CESSION D'UN VEHICULE A LA CROIX ROUGE – UNITE LOCALE DE NEVERS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant la mise en place de l'action "Croix Rouge Mobilité" sur le territoire, répondant aux besoins de mobilité des personnes isolées,

Considérant la nécessité pour la "Croix Rouge" – Unité Locale de Nevers, de disposer d'un véhicule supplémentaire pour satisfaire les demandes croissantes et simultanées,

Considérant que le véhicule TOYOTA AYGO appartenant au SSIAD du CCAS, immatriculé CM-690-BT, mis en circulation le 25/10/2012, doit être remisé dès la finalisation de l'achat d'un nouveau véhicule,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'abroger la décision prise par délibération DEL05062025-03, de procéder à la vente sur AGORASTORE du véhicule TOYOTA AYGO, immatriculé CM-690-BT,

– De céder à "Croix Rouge" – Unité Locale de Nevers, association loi 1901, dont le siège social se situe 5 mail Jacquinot à Nevers, à titre gracieux et en l'état, accompagné des documents nécessaires, le véhicule léger TOYOTA AYGO, immatriculé CM-690-BT, 75 000 kms et ce, dès que le remplacement dudit véhicule sera effectif,

– De sortir le bien cédé de l'actif du CCAS,

– D'autoriser le Président du CCAS à signer cette décision ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

